

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	8
Rubrik:	Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — Voici les membres du nouveau comité de notre société élu à l'assemblée de Guin :

Sarine. MM. Progin, professeur à Hauterive, et Blanc-Dupont, instituteur à Fribourg ;

Gruyère. MM. Musy, juge et inspecteur à Bulle; Blanc, Victor, instituteur à Corbières ;

Singine. M. Auderset, inspecteur à Tavel ;

Glâne. MM. Ruffieux, inspecteur à Romont; Python, Rd curé, à Villaz-St-Pierre ;

Vevayse. MM. Joseph Philipona, inspecteur, et Cardinaux, instituteur, les deux à Châtel-St-Denis ;

Broye. MM. Brasey, inspecteur et professeur à Estavayer ; Gapany, inspecteur à Surpierre ; Fontaine, instituteur à St-Aubin ;

Lac. M. Pauchard, instituteur à Villarepos ;

Le comité s'est constitué comme suit :

Président: M. Musy, inspecteur. — Caissier: M. Blanc-Dupont, instituteur. — Secrétaire : M. Blanc, instituteur à Corbières.

GENÈVE. — Nous lisons dans le *Journal de Genève* que le général Guillaume-Henri Dufour, né à Constance en 1787, vient de succomber le 14 du mois passé, à la suite de ses longs et pénibles travaux.

Nous tenons du général Dufour un certain nombre de travaux sur l'art militaire. Mais le principal monument qui, à lui seul, eût suffi à illustrer son auteur, c'est la publication du magnifique atlas de la Suisse qui porte le nom d'Atlas Dufour.

Ce chef-d'œuvre, que pourraient envier à la Suisse les plus opulents Etats, fut achevé en 1864.

ZURICH. — Les pasteurs de Niederhasli et d'Affoltern, ont décidé de se charger d'une partie de l'enseignement primaire pendant l'absence du régent appelé au service militaire.

VAUD. — M. Emile Chappuis-Vuichoud, directeur des écoles normales de ce canton, vient de mourir à Lausanne à la suite d'une longue et douloureuse maladie. — Les autorités communales d'Echallens viennent d'élever encore le chiffre des traitements de leurs instituteurs et institutrices primaires.

FRANCE. — Dans une étude sur l'enseignement en France, le *Temps*, toujours si hostile à l'éducation religieuse, s'exprime comme il suit : « Comment se fait-il que, dans un pays comme le nôtre, tant de familles recherchent l'éducation des établissements ecclésiastiques ? Cette énigme doit avoir sa clef, et cette clef, la voici : c'est qu'à côté de l'instruction proprement dite, les maîtres ecclésiastiques ont quelque souci de l'éducation morale. Leur discipline n'est ni oppressive, ni humiliante. Leurs écoles ne sont point des casernes ; on n'y conduit pas l'enfant au tambour ; on ne le mène pas à coups de pensums et de retenues. Le maître et l'élève entretiennent des rapports affectueux, et cette familiarité n'exclut ni l'obéissance ni le respect. »